## POUR UNE AUTRE EMPREINTE

## UN CADRE CONCRET POUR UNE SOCIÉTÉ "ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE"

1

Mettre en œuvre des trajectoires de réduction et de réemploi / réparation par secteurs de production d'ici 2035, en encadrant strictement les reports sur des alternatives

Les substitutions de matériaux comme les bioplastiques ne doivent pas servir de moyen de contournement. 9

Imposer une proportion minimale des produits de consommation courante devant être vendus en vrac d'ici 2030

Cela signifie développer l'offre de produits vendus en vrac pour faire baisser les prix et rendre cette alternative plus accessible.

3

Diminuer la TVA appliquée sur les activités de réparation et les biens qui en sont issus

En plus d'être un complément intéressant aux fonds de réparation, l'incitation fiscale doit aussi être positive pour encourager le recours à des pratiques vertueuses. U

Lancer un plan d'investissement national pour le réemploi des emballages doublé par des programmes de soutien régionaux

Ce financement devrait permettre de mailler le territoire français avec les équipements et infrastructures nécessaires au réemploi des emballages.

5

Rendre obligatoire la prise en compte effective de l'avis du public sur les réglementations ayant une incidence sur l'environnement

Il s'agit de garantir une influence réelle de l'avis « pour » ou « contre » formulé par les citoyen·nes dans la prise de décisions concernant l'environnement.

